

Carte d'identité de la formation

Diplôme

- › Diplôme d'État de psychomotricien

Conditions d'accès

- › Inscription obligatoire en année préparatoire aux concours paramédicaux (enseignements communs à la Première année commune aux études de santé - PACES) pour entrer à l'Institut de formation en psychomotricité de l'université de Bordeaux
- › Au terme de cette année, les étudiants sont admis selon leur rang de classement et en fonction du nombre de postes mis au concours
- › 2012-2013 : 197 candidats inscrits pour **54 postes**

Durée de la formation

- › 3 ans

Organisation des enseignements

- › Cours, travaux dirigés et travaux pratiques

Contrôle des connaissances

- › Contrôle continu tout au long de l'année
- › Partiels en janvier
- › Examen terminal en mai
- › Session de rattrapage en septembre
- › Pour les 3 années, soutenance d'un mémoire et mise en situation professionnelle pour le diplôme d'État
- › Validation de tous les stages

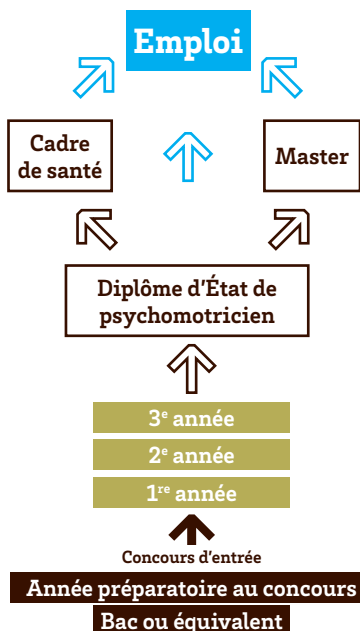
Stages

- › 1^{re} année : observation en crèche
- › 2^e année : stage d'initiation à la pratique psychomotrice ; stage d'approche des moyens d'évaluation
- › 3^e année : stage en gériatrie - gérontologie et stage d'initiation thérapeutique
- › Ces stages permettent aux étudiants de découvrir les différents milieux d'intervention et de se former au métier de psychomotricien

Qu'est-ce que le métier de psychomotricien ?

Le psychomotricien contribue par des techniques d'approche corporelle au traitement des déficiences intellectuelles, des troubles du caractère ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps. Il peut pratiquer, sur prescription médicale et après examen neuro-psychologique du patient par le médecin, des bilans psychomoteurs, des stimulations psychomotrices, l'éducation psychomotrice et la rééducation de troubles du développement psychomoteur.

Quels parcours ?



Matières enseignées

- › Santé publique, pathologie, pharmacologie, pédagogie
- › Anatomie - physiologie
- › Psychologie
- › Psychiatrie
- › Psychomotricité
- › Pratique en psychomotricité
- › Pédiatrie
- › Module théorico-clinique
- › Législation

Et après ?

Le psychomotricien exerce essentiellement à titre salarié à l'hôpital et dans les centres de soins et de rééducation :

- › établissements hospitaliers publics et privés
- › services de puériculture, de pédiatrie, de psychiatrie, de neurologie, de gériatrie
- › centres médico-psychopédagogiques
- › instituts médico-éducatifs
- › maisons de retraite et unités Alzheimer
- › crèches, écoles maternelles et primaires
- › l'exercice libéral est également possible

Infos pratiques

Lieu de la formation

Institut de formation en psychomotricité (IFP) - université de Bordeaux
Site Bordeaux-Victoire
Tram B > arrêt Victoire

Modalités d'inscription

Saisie des candidatures pour l'année préparatoire aux concours paramédicaux du 20 janvier au 20 mars sur le site : www.admission-postbac.fr

Les bacheliers de l'académie de Bordeaux sont prioritaires

Contacts

Pour toute question sur cette formation

IFP – 05 57 57 18 04
secretariat.psychomot@u-bordeaux2.fr

Pour toute question sur votre inscription

Gestion des cursus étudiants des 1^{er} et 2^e cycles des formations de santé et paramédicales
05 57 57 12 80
scolarite.medecine-1-2@u-bordeaux2.fr

Pour toute question sur votre orientation

05 57 57 13 81 - suio@u-bordeaux2.fr

Pour toutes questions sur le service des étudiants à besoins spécifiques

05 57 57 56 84
relais-handicap@u-bordeaux2.fr

En savoir +

www.u-bordeaux.fr/formation